



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°77/2021 du Conseil communautaire Séance du 5 juillet 2021

Date d'envoi de la convocation = 29 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Fred MAHLER, José RIEU, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Christine SALANCON, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marjorie SABATON, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Gérard ESTELLE

Absents ayant donné procuration : Philippe BERTHOMIEU à Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON à Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Olivier ROBELET à Benoit TRICHOT, Didier BONNEAUD à Thierry VINCENT, Catherine CHANTRY à Fred MAHLER, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Dominique ASTORI à Gérald MISSOUR, Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE

Absents : Pascale BORDES, Corine MARTIN, Alain POMMIER, Robert GAUTIER, Jean ROCHE, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Protocole d'Engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nouvelle politique initiée par le gouvernement dans le cadre du plan de relance intitulé Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) visant à soutenir l'investissement des collectivités dans le cadre de leur projet de territoire,

Considérant la proposition faite par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien de maintenir le périmètre de contractualisation sur les limites du contrat de ruralité existant, proposition confirmée par l'Agence Nationale des Cohésions de Territoires et par un courrier préfectoral en date du 5 mars 2021,

Considérant les modalités de mise en œuvre des politiques CRTE fixée par la préfecture imposant la signature d'un protocole d'engagement prenant la forme d'une convention d'initialisation préalable à la signature du CRTE lui-même d'ici la fin de l'année 2021,

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le protocole d'engagement approuvant la convention d'initialisation jointe en annexe qui s'y rattache, à autoriser le Président ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Considérant que la question a été présentée à la Commission Environnement et Territoires le 17 juin 2021,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver le protocole d'engagement joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 5 juillet 2021.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

